



Groupe Scout Geyser Bromptonville



Unité

- * Pour s'inscrire, les enfants doivent avoir l'âge requis au 30 septembre de l'année en cours :
 - Castors : 7 ou 8 ans;
 - Louveteaux : 9, 10 ou 11 ans;
 - Éclaireurs : 12, 13 ou 14 ans;
 - Pionniers : 14, 15, 16 ou 17 ans;
 - Aînés : 17 à 25 ans.

- * Tenir un registre de tout incident majeur (blessure, bagarre, etc.) survenu lors d'activité scout. Ainsi, il est plus facile de faire un suivi si un parent nous questionne.

- * S'assurer que les invitations inter-unité se fassent à l'avance et avertir l'animateur-responsable avant le jeune. Ensuite, inviter le jeune à participer à son activité.

- * Nous avons droit à deux permis de sollicitation pour le groupe par année + un par unité par année. Puisque nous faisons trois activités de financement nécessitant un permis, la collecte de bouteilles du printemps et la vente de calendriers sont identifiés au nom du groupe, alors que la deuxième collecte de bouteilles est mise au nom du Poste Amik. De plus, si nous faisons une activité où l'on vend de la nourriture préparée, il faut se procurer un permis à la ville.

- * Lorsque nous allons en camp ou en sortie, nous devons envoyer notre permis de camp et/ou avis de sortie au chef de groupe ainsi qu'aux commissaires de notre groupe d'âge.



Pâtisseries

Les Pionniers ont un retour de 50% du profit des ventes de pâtisseries de leur unité.

Surplus des unités

Le surplus des unités Castors, Louveteaux et Éclaireurs appartient au groupe.

Pionniers (Surplus)

Les surplus sont conservés par le poste. Un bilan est présenté à chaque année, soit à l'assemblée générale annuelle. Le comité de gestion a droit de regard sur les activités.

Participation aux activités de financement du groupe (Pionniers)

Le statut quo pour les activités est maintenu, soit aucun profit pour la vente de calendriers; pourcentage des profits au prorata des pionniers présents (animateurs et jeunes inclus) pour la collecte de bouteilles; 50% des profits des jeunes et animateurs pour la vente de pâtisseries. Quand il y a une disco, le poste conserve la pré-vente des billets pour la disco; le groupe conserve les profits de la cantine, de la vente des autres billets en pré-vente et des billets vendus à l'entrée.

Fête Nationale

La gestion de la cantine lors de la Fête Nationale sera faite par une unité sur demande et rotatif (prioriser ceux dont ça fait le plus longtemps qui ne l'ont pas fait). Les profits iraient à cette unité pour une activité spéciale. Les profits de cette cantine seront répartis comme suit : 80% à l'unité et 20% au groupe. Le 20% servirait à payer le propane et les différentes réparations du matériel employé. Les profits seraient utilisés soit pour l'année en cours ou pour l'année



suivante seulement. Il est à noter que la décision de la gestion de la cantine doit être prise au plus tard en janvier car l'unité qui prend en charge la cantine doit avoir un représentant pour siéger sur le comité de la Fête Nationale.

Rapport de la trésorerie (ratio)

Il a été suggéré de fixer un nombre d'animateur par unité pour éviter un surplus inutile au sein des unités. Un ratio sera donc établi pour chaque unité et devra être respecté. Il est à noter que le ratio minimum pour une unité est de trois animateurs peu importe le nombre de jeunes.

Castors : Ratio +3

Louveteaux : Ratio +2

Éclaireurs : Ratio +1

Pionniers : Pas concernés

Le jeune qui arrive en cours d'année n'apporte pas d'argent supplémentaire à l'unité et que celui qui quitte, n'en enlève pas.

Budget des unités

La date limite pour fixer le budget des unités est le 15 novembre.

Chemise des animateurs

La chemise et les badges sont payés à 50% par l'unité à laquelle appartient l'animateur. L'année suivante, l'unité n'est pas tenue de payer la deuxième moitié de l'uniforme. Si l'animateur quitte avant la fin de l'année, celui-ci doit rembourser à l'unité la partie qui lui a été payée. Le renouvellement de chemise et des badges est payé à moitié par l'unité si c'est nécessaire.



Groupe Scout Geyser Bromptonville



Compte IGA

Informez le trésorier de tout montant porté au compte du groupe au IGA. Ainsi, un suivi plus rigoureux peut être fait.

Formation secouriste

Le groupe paie la formation à une personne par unité par année.